

DECLARATION SUR L'ESCLAVAGE MODERNE ET LA TRAITE DES ETRES HUMAINS

Cette déclaration est publiée conformément à la section 54 du "Modern Slavery Act 2015" (la loi britannique contre l'esclavage moderne de 2015, destinée à lutter contre les pratiques relevant de l'esclavage ou de la traite des êtres humains).

Elle décrit les mesures prises par Crédit Agricole S.A. au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 pour lutter contre les risques d'esclavage moderne et de traite des êtres humains dans ses activités et dans ses relations avec les fournisseurs.

Cette déclaration a été approuvée par le conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. lors de sa séance du 12 mai 2021.

NOTRE GROUPE, NOS ACTIVITÉS COMMERCIALES, ET NOTRE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Le Groupe Crédit Agricole est une banque et un assureur présent dans 48 pays, qui sert 52 millions de clients dans le monde, 10,9 millions de sociétaires et près de 900 000 actionnaires individuels. Le Groupe Crédit Agricole compte 142.000 collaborateurs en France et à l'étranger. Il s'engage sur les terrains sociétaux et environnementaux en accompagnant les transformations et les projets d'investissement de ses clients, parmi lesquels figurent des groupes multinationaux, des PME, des agriculteurs, des artisans, des associations, des collectivités, et des particuliers.

Dans le cadre de l'exercice de ses activités, le Groupe Crédit Agricole a recours à des fournisseurs qui peuvent recourir à de la sous-traitance. Ainsi, en 2020, le montant des achats du Groupe s'est élevé à 7,6 Mds€ et les principaux contrats d'achats et de prestations de services ont concerné les domaines suivants : immobilier, informatique, prestations intellectuelles, achats généraux et communication.

NOS ENGAGEMENTS

Fort de son identité coopérative et mutualiste et de ses engagements de longue date, le Groupe Crédit Agricole a défini en 2019 sa raison d'être "Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société". C'est sur cette base, avec la volonté d'ancrer son utilité sociétale dans l'ensemble de ses activités, métiers et processus, qu'a été construit le projet stratégique du Groupe, "Ambitions 2022" qui guide ses actions à travers trois projets phares : le projet client, le projet humain et le projet sociétal¹.

Il traduit notre volonté d'inscrire notre stratégie et nos objectifs dans le cadre des principes fondamentaux auxquels nous adhérons :

- Les principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme édictée par l'ONU en 1948,
- Les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies (*Global Compact*) depuis 2003,
- Les principes Équateur depuis 2003,
- Les principes pour l'Investissement responsable (PRI) depuis 2006,
- Les principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme des Nations Unies approuvés par le Conseil des droits de l'homme en 2011,
- Les objectifs de développement durable des Nations Unies depuis 2015,
- Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales,
- Les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et les normes de performance de la Société Financière Internationale (SFI),
- Les principes pour un secteur bancaire responsable (*Principles for Responsible Banking - PRB*) depuis 2019,
- Les objectifs de la coalition d'entreprises *Business for Inclusive Growth* (B4IG) coordonnée par l'OCDE depuis 2019.

¹ <https://www.credit-agricole.com/le-groupe/projet-du-groupe-et-ambitions-2022/notre-vision>

NOS POLITIQUES

Ces engagements sont déclinés dans des politiques formalisant les principes de déontologie professionnelle et les comportements éthiques en matière sociale et environnementale qui s'appliquent au sein de notre Groupe, notamment en matière de respect des droits humains :

- La **Charte Éthique du Groupe Crédit Agricole rendue publique en mai 2017**, qui rappelle que les principes d'action et de comportement du Groupe s'inscrivent dans le respect des textes internationaux applicables en matière de droits de l'homme, de lutte contre le travail forcé et le travail des enfants, et de lutte contre la corruption.
- Le **Code de conduite** que formalise chaque entité du groupe Crédit Agricole SA pour décliner opérationnellement les principes de la Charte éthique. Après avoir reçu un avis favorable du Conseil d'administration le 14 mai 2018 et avoir été présenté aux instances représentatives du personnel en juin 2018, le Code de conduite de Crédit Agricole S.A. a été diffusé à partir de septembre 2018.
- La **Charte de la diversité** depuis 2008 qui affirme l'engagement du groupe Crédit Agricole SA en faveur de la promotion de la diversité et de la lutte contre toutes les formes de discrimination.
- L'**Accord-cadre international** sur les droits humains fondamentaux et les droits syndicaux signé entre Crédit Agricole SA et l'UNI Global Union, fédération syndicale internationale du secteur privé des services, en juillet 2019.
- La **Politique Achats responsables** et la **Charte Achats responsables** révisées en 2017 puis étendues en 2018 à l'ensemble du Groupe Crédit Agricole, qui reposent sur des engagements réciproques entre le Groupe Crédit Agricole et ses fournisseurs fondés sur les principes fondamentaux du Pacte Mondial des Nations unies.
- Les **Politiques de financement sectorielles RSE**, qui explicitent les critères sociaux et environnementaux s'appliquant aux activités de financement et d'investissement en incluant les aspects relatifs au respect des droits humains. Pour chaque secteur couvert, un cadre de référence est déterminé et des critères d'analyse sont définis qui sont pris en compte dans l'analyse des transactions ainsi que des critères d'exclusion délimitant les projets et opérations que le Groupe ne souhaite pas accompagner.

Ces documents sont consultables sur notre site Internet www.credit-agricole.com.

GESTION DES RISQUES D'ESCLAVAGE MODERNE ET DE TRAITE DES ETRES HUMAINS

Nos politiques s'accompagnent de plans d'actions et de processus opérationnels déclinés au sein de chaque entité qui contribuent à la maîtrise des risques relatifs à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains dans nos activités et dans nos relations avec les fournisseurs. L'évaluation de ces risques repose sur une approche différenciée selon les parties prenantes et les activités concernées.

Pour Crédit Agricole SA, la prévention de ces risques porte sur les relations avec les salariés de Crédit Agricole SA et sur les relations avec les fournisseurs et sous-traitants de Crédit Agricole SA.

Pour chacun de ces périmètres, le cadre de gestion de ces risques comprend des politiques et des plans d'actions intégrant des phases d'identification, d'évaluation et d'atténuation des risques. Le niveau de déploiement de ces plans d'actions est évalué afin de s'assurer de leur efficacité et de contribuer à l'amélioration continue de la prévention de ces risques.

Dans les relations avec les salariés de Crédit Agricole SA

Le déploiement de la culture éthique au sein de Crédit Agricole SA repose sur un ensemble de textes de référence. La Charte éthique du Groupe définit les comportements attendus de tous les salariés. De plus, le Code de conduite de Crédit Agricole SA rappelle la nécessité d'appliquer rigoureusement les règles relatives à l'éthique professionnelle, au respect des droits humains et des droits sociaux fondamentaux que ce soit dans les relations entre collaborateurs de l'entreprise ou avec toutes autres parties. La mise en œuvre de ces règles s'appuie sur un corpus de procédures dans le domaine de la conformité (Corpus *Fides*) diffusé et mis à jour régulièrement. Il comprend des

processus de gestion des risques de non-conformité et une procédure spécifique de remontée des dysfonctionnements.

Sur le plan opérationnel, l'année 2020 a été marquée d'une part par le déploiement des accords Groupe signés en 2019 et d'autre part, par le renforcement et l'intensification du dialogue social afin d'accompagner la gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19.

Dans le cadre du pacte social renforcé inscrit dans le Projet Humain du Groupe, Crédit Agricole S.A. a signé le 31 juillet 2019 un accord-cadre International avec la fédération syndicale internationale du secteur privé des services, UNI Global Union. Cet accord mondial porte sur les droits humains, les droits fondamentaux du travail et le développement du dialogue social. Il offre un cadre de référence en proposant le même socle social à tous les collaborateurs, quel que soit leur lieu de travail et en participant à l'amélioration des conditions de travail. Dans le cadre des actions prévues par cet accord, une étude sur le congé maternité et le dispositif de prévoyance a été menée par le cabinet Mercer en 2020 auprès de toutes les entités du Groupe en France et à l'international. Les résultats de l'étude maternité et du congé de 16 semaines, ainsi que la méthodologie d'audit pour la prévoyance ont été présentés lors de la commission de suivi de décembre.

Pour garantir le respect des droits humains de tous ses salariés, l'ensemble des procédures RH internes de Crédit Agricole SA s'inscrivent dans les engagements et politiques qui sont rappelés dans cette déclaration. Ainsi, Crédit Agricole SA s'assure notamment de proposer dans ses implantations un environnement de travail qui préserve la santé de ses salariés, de s'impliquer activement dans la protection sociale de tous ses salariés (en particulier sur les sujets liés à la santé, à la retraite, au décès, à l'incapacité et à l'invalidité) et de veiller à préserver la sécurité et la sûreté de ses salariés. En qualité de signataire de la Charte de la Diversité, Crédit Agricole SA s'est aussi engagé depuis plusieurs années dans une démarche visant à promouvoir la diversité et la mixité, qui s'appuie sur des principes de non-discrimination ainsi que sur l'intégration de la diversité des parcours et des âges. Elle se matérialise notamment par la signature d'accords portant sur des thématiques telles que la non-discrimination dans le recrutement, la formation, la promotion, la rémunération ou encore l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle.

Le Groupe entretient par l'intermédiaire de sa Direction des ressources humaines Groupe et des représentants de la ligne métier Ressources humaines dans chaque entité, une dynamique d'échange avec tous les acteurs du dialogue social. Ce dialogue s'organise à plusieurs échelons pour tenir compte de la structure du Groupe Crédit Agricole et de la multiplicité de ses implantations en Europe. Deux institutions sont transverses à Crédit Agricole S.A. et aux Caisses régionales : le Comité d'entreprise européen qui réunit les représentants de quatorze pays d'implantations (rassemblant plus de 90% des salariés du Crédit Agricole) ; et pour la France, le Comité de Groupe au sein duquel les représentants des salariés et la Direction échangent sur la stratégie et la situation économique et sociale du Groupe. Au sein de Crédit Agricole S.A. deux autres instances permettent d'entretenir le dialogue social : un Comité de concertation dans lequel les dirigeants peuvent présenter leurs projets et engager le débat avec les représentants du personnel, des réunions des correspondants syndicaux sont aussi organisées mensuellement pour nourrir les échanges, entretenir un dialogue de proximité et expliciter les évolutions stratégiques des métiers du Groupe.

Dans les relations avec les fournisseurs et sous-traitants de Crédit Agricole SA

Afin d'identifier et combattre les risques de pratiques d'esclavage moderne et de traite des êtres humains liés à sa chaîne d'approvisionnement, le Groupe a mis en place des procédures pour

- Identifier et évaluer les secteurs les plus à risques dans sa chaîne d'approvisionnement ;
- Surveiller ces secteurs à risques dans sa chaîne d'approvisionnement ;
- Lutter contre les risques de pratiques d'esclavage moderne dans ses processus.

La politique d'achats responsables du Crédit Agricole qui inclut la prévention des risques de pratiques liées à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains, a été signée par chaque Directeur général d'entité qui s'est engagé à la respecter sur son périmètre. Elle s'adresse aux collaborateurs qui interviennent dans le processus achats et aux fournisseurs. De surcroît, les règles s'appliquant en matière d'achats sont décrites dans une note de procédure qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs et une formation *e-learning* "Acheter responsable" est proposé en accès libre via la plateforme de l'Institut de formation du Crédit agricole à l'ensemble des collaborateurs.

L'adhésion de nos fournisseurs à nos valeurs se fait à travers la charte achats responsables envoyée au moment des appels d'offres et jointe à tous les contrats fournisseurs. Elle formalise les engagements réciproques entre le Groupe et ses fournisseurs, fondés sur les principes fondamentaux du Pacte mondial des Nations Unies. De plus, l'ensemble des modèles standards de contrats fournisseurs de Crédit Agricole S.A. intègrent une clause spécifique « Respect des droits humains, protection de l'environnement et lutte contre la corruption » par laquelle les fournisseurs déclarent et garantissent respecter et faire respecter dans leurs chaînes d'approvisionnement toutes les obligations qui leur incombent en matière d'identification des risques et de prévention des atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement résultant de leurs activités, au titre de lois et/ou réglementations relatives au respect des droits humains, sociaux et environnementaux. Cette clause fait expressément référence, pour le Royaume-Uni, à la loi du 26 mars 2015 relative à la lutte contre toute forme d'esclavage moderne et de trafic d'êtres humains.

L'analyse des risques RSE relatifs aux achats se fonde sur trois approches complémentaires : l'évaluation du risque propre à la catégorie de l'achat, l'analyse du risque fournisseur et celle du risque lié à la zone géographique, ce dernier risque venant surpondérer la cotation.

Depuis 2018, la Direction des Achats Groupe a finalisé la mise à jour de sa cartographie des risques en identifiant, analysant et hiérarchisant les catégories d'achats présentant des risques sur des critères environnementaux, sociaux, éthiques et de droits humains. A l'issue d'une première analyse du risque brut dans le cadre de cette cartographie, trois catégories d'achats identifiées à risque fort ou très fort ont été jugées prioritaires pour initier un plan d'actions afin de faire baisser le risque. Il s'agit des catégories d'achats « Travaux immobiliers », « Matériels et serveurs IT » et « Objets publicitaires » pour lesquelles des plans de progrès conçus avec les fournisseurs et prescripteurs ont été déployés.

Pour les catégories d'achats qui font l'objet d'un référencement groupe Crédit Agricole SA, l'évaluation RSE des fournisseurs qui inclut des critères relatifs au respect des droits humains est désormais intégrée systématiquement à chaque appel d'offres. Elle porte à la fois sur la politique RSE du fournisseur ainsi que sur des critères RSF pour évaluer l'offre. L'évaluation de la politique RSF du fournisseur est confiée depuis 2012 à un tiers indépendant et spécialisé, la société EcoVadis. La qualité RSE de l'offre (produit ou service) du fournisseur est appréciée en intégrant, dans le cahier des charges des critères techniques et spécifiques déterminés en fonction de la cartographie des risques. La note obtenue sur les critères RSE rentre à part entière dans le choix d'un bien ou d'un service dans l'attribution du marché au fournisseur. Elle représente 15 % de la note globale depuis le 1er janvier 2020.

La Direction des Achats Groupe a aussi enrichi sa démarche d'évaluation du risque et de la conformité des fournisseurs. Le dispositif *Know Your Supplier* (KYS) portant sur le scoring, le criblage et l'identification des fournisseurs a été renforcé. Pour les fournisseurs présentant le niveau de risques le plus élevé, la fréquence de criblage *adverse news* (informations négatives relatives notamment au respect des droits humains) est plus rapprochée (rythme hebdomadaire). Les résultats de ces analyses sont présentés au Comité Risques Fournisseurs Groupe mis en place début 2020, qui a pour finalité de statuer sur la poursuite – ou l'arrêt - de la relation avec le fournisseur.

Enfin, Crédit Agricole SA contribue depuis 2018 au fonds de dotation de l'organisation internationale Ressources humaines Sans Frontières qui agit pour la promotion des droits de l'Homme au travail. Cette organisation met à disposition des contributeurs des cartographies des risques spécifiques par zone géographique en matière de travail forcé et de travail des enfants qui constituent une source complémentaire utilisable lors des actualisations de notre cartographie des risques relatifs aux achats.

DISPOSITIF D'ALERTE ET DE RECUEIL DES SIGNALEMENTS

Afin de renforcer la prévention des risques, un dispositif centralisé de remontée des alertes est ouvert non seulement aux collaborateurs du Groupe mais également aux tiers pour leur permettre de signaler tout manquement à l'éthique, aux politiques ou aux procédures du Groupe. Pour faciliter les signalements relatifs, entre autres domaines, aux droits humains, à la santé-sécurité ou à l'environnement, ceux-ci peuvent désormais être effectués via un outil numérique de remontée et de traitement des alertes accessible sur un lien disponible sur notre site internet, <https://www.credit->

agricole.com/le-groupe/ethique-et-conformite/lanceur-d-alerte. La confidentialité sur l'identité des personnes effectuant un signalement est la règle en cas d'alerte conformément à la réglementation.

Cet outil de traitement des alertes a été mis en œuvre au sein de Crédit Agricole S.A. entité sociale dès septembre 2018 et son déploiement a été finalisé dans les entités du groupe Crédit Agricole S.A. en 2020. Il est disponible en onze langues (français, anglais, allemand, espagnol, italien, néerlandais, portugais, polonais, ukrainien, serbe et roumain). Il permet de faciliter l'analyse quantitative et qualitative des alertes (nombre et typologie d'alertes) qui contribue à l'évaluation des risques de non-conformité et à l'évolution des mesures de prévention mises en œuvre.

Depuis octobre 2019, un Comité de Gestion des Alertes intervient en tant que de besoin en fonction du degré de sensibilité d'une alerte. Il se réunit au minimum une fois par an pour faire un point d'analyse sur le dispositif Lanceur d'Alerte (éléments statistiques, analyse du motif des alertes ainsi que leur zone géographique d'émission).

AMELIORATION CONTINUE

Les dispositifs de prévention des risques d'atteintes aux droits humains intègrent à la fois les obligations issues des règles et recommandations internationales et celles relevant du droit national. De ce fait, la prévention de ces risques est développée en cohérence avec les mesures mises en place dans le cadre de la loi française du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « Loi Sapin 2 » et avec le Plan de vigilance établi dans le cadre la loi française du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre.

Crédit Agricole SA publie chaque année des éléments détaillés relatifs à la gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans sa Déclaration de performance extra-financière (DPEF) ainsi que dans le compte rendu de son Plan de vigilance, au sein de son Document d'enregistrement universel.

Crédit Agricole SA intègre la gestion des risques relatifs à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains dans sa démarche de vigilance et de gestion des risques extra-financiers qui fait l'objet de revues régulières afin de s'assurer de la mise en œuvre effective de ses politiques et de leur efficacité. La gestion de ces risques s'inscrit dans un processus d'amélioration continue qui porte principalement sur les axes suivants :

- Adapter les outils d'identification et de maîtrise des risques extra-financiers en procédant à la mise à jour, si nécessaire, des cartographies des risques ;
- Poursuivre le déploiement de plans d'actions ciblés pour réduire les risques RSE des fournisseurs dans les catégories d'achats identifiées à risque fort et très fort ;
- Rechercher à associer nos fournisseurs à notre démarche en échangeant régulièrement avec eux sur nos engagements et notre stratégie achats responsables.

Montrouge, le 12 mai 2021



Philippe BRASSAC
Directeur général